

Santé nationale, m'a fait parvenir, à titre complémentaire un exemplaire du rapport d'un fonctionnaire de son ministère où il est fait mention de rats qui infestaient cet édifice, les rats, les courants d'air et le reste—les juges aussi se plaignaient fort de l'insalubrité de l'édifice. Aujourd'hui, les juges se trouvent encore dans le même immeuble qu'on n'a pas rénové tandis qu'une poubelle se trouve dans le nouvel édifice de la Cour suprême et on nous dira après qu'il se fera une bonne inspection de l'édifice, en vertu de ce projet de loi. Vous imaginez-vous que Jean-François Pouliot va croire cela? Jamais! J'ai connu autrefois ce que c'était qu'une inspection et ce fut une comédie du commencement à la fin. Quand j'ai combattu ferme pour avoir une bibliothèque mieux à l'épreuve du feu, j'ai eu plus qu'une bibliothèque: j'ai obtenu un édifice de la Cour suprême qui a coûté des millions et dont la pierre angulaire fut posée par Sa Majesté la Reine. Aujourd'hui, c'est une poubelle pour le service de récupération, du moins, pour le moment.

Parlons maintenant de l'application des règles ou règlements édictés par la Commission conjointe internationale et promulgués en conformité du traité signé entre les Etats-Unis d'Amérique et Sa Majesté, relativement aux eaux limitrophes et aux questions surgissant entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, dans la mesure où elles intéressent la santé publique. Voilà le genre de rédaction auquel je m'oppose. Je me suis intéressé jadis aux affaires internationales et j'ai proposé d'utiliser le crédit destiné à la Société des nations pour acheter du radium afin de traiter le cancer, et le ministre des Pensions m'a prié d'attendre que les crédits des affaires extérieures viennent sur le tapis. Lorsque le premier ministre a soumis les crédits de ce ministère, j'ai posé la même question et le premier ministre m'a conseillé de m'adresser au ministre des Pensions et de la Santé nationale. Or, comme tous deux se trouvaient à la Chambre, je leur ai demandé de prendre une décision entre eux, séance tenante. Mais, il n'y a rien de destiné au traitement du cancer et le crédit affecté à la défunte Société des nations figure encore au budget des dépenses. J'approuve ce qu'a dit l'honorable député de Macleod (M. Hansell) concernant l'achat de radium pour le traitement du cancer.

L'alinéa *g* de cet article fait allusion à certaines lois. Par exemple, il fait mention de la loi des aliments et drogues. Or, j'ai déjà eu l'occasion de protester contre la marque de genièvre que l'on annonce et qui s'appelle John de Kuyper. D'après la formule consacrée, le genièvre s'obtient par la distillation du grain avec de l'alcool de grain, du genièvre

[M. Pouliot.]

et autres herbes aromatiques; et pendant quelque temps, le ministère a agi judicieusement. Il a envoyé aux percepteurs des droits de douane et d'accise des directives leur enjoignant de ne pas considérer comme du genièvre des boissons fabriquées autrement. Mais par la suite, après qu'un éminent agent de couloir eut fait pression, j'ai constaté qu'on avait modifié la description du genièvre John de Kuyper. On ne pouvait pas l'appeler genièvre mais genièvre composé, tout en l'annonçant comme du genièvre, et je m'en suis plaint. J'en fais mention parce que cet article fait allusion à la loi des aliments et drogues. Je me suis plaint de ce que l'on ne respectait pas la loi des aliments et drogues et qu'on l'enfreignait en publiant des annonces frauduleuses. On annonçait comme genièvre une sorte de poison. Je m'en suis plaint à la Chambre. J'ai cité la Loi des aliments et drogues, et finalement on actionna la compagnie à Montréal, mais la cause fut remise à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'on eût interdit toutes annonces de boissons alcooliques. Je ne serais pas surpris,—et je dis ceci afin que les journaux en prennent note,—si c'était précisément parce que l'on ne pouvait plus publier les annonces du genièvre composé John de Kuyper que l'on a interdit aux journaux de publier des annonces de spiritueux et de bière.

J'aborde maintenant la loi de l'opium et des drogues narcotiques. Cela me rappelle que l'homme chargé de ce service est un ancien policier de Vancouver. Lorsqu'il comparut devant le comité du Service civil, je lui demandai s'il avait des connaissances en chimie et en narcotiques. Il répondit: "Oui". Je lui dis: "Avez-vous eu quelque expérience en fait de narcotiques?" Il répondit par l'affirmative. J'ajoutai, "Quels narcotiques?". Il répliqua: "l'acide nitrique". Il avait eu de l'expérience dans cela. C'est lui qui est le chef de la division de l'opium et des drogues narcotiques. Que fait-il? Il a un personnel, et notamment un chimiste.

M. GRAYDON: Cela l'endormirait.

M. POULIOT: D'un sommeil éternel. Cela démontrait qu'il ne savait pas ce dont il parlait. Il a un personnel de vingt fonctionnaires, y compris un chimiste. Et savez-vous ce qu'ils font? Ils préparent des renseignements pour la Société des Nations. J'ai soulevé la question à la Chambre lorsque j'eus obtenu au comité tous les renseignements pertinents. Il y était; c'était un brave et honnête fonctionnaire qui faisait de son mieux. Il ne faisait absolument rien. C'est la Royale Gendarmerie à Cheval qui effectue toutes les saisies, ainsi que toutes les analyses. Cet homme ne fait absolument rien. Mais grâce au pa-